



# **Rapport Budget Primitif 2019**

Ville de Mons en Barœul

# Sommaire

---

<b>PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL</b> .....	3
<b>I. SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	3
<b>A. LES DEPENSES</b> .....	3
1) Les dépenses courantes :.....	3
2) Les dépenses exceptionnelles : .....	8
<b>B. LES RECETTES</b> .....	9
1) Les recettes courantes : .....	9
2) Les recettes exceptionnelles : .....	12
<b>C. BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	13
<b>II. SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	14
<b>A. LES DEPENSES</b> .....	14
Travaux du Programme de Rénovation Urbaine :.....	15
Travaux du Programme d'Equipement :.....	16
Travaux du Programme de Maintenance : .....	16
Acquisitions foncières : .....	17
<b>B. LES RECETTES</b> .....	19
<b>C. BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	20
<b>III. BILAN GLOBAL</b> .....	20
<b>PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE</b> .....	23
<b>I. SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	23
<b>A. LES DEPENSES</b> .....	23
<b>B. LES RECETTES</b> .....	24
<b>II. SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	25
<b>A. LES DEPENSES</b> .....	25
<b>B. LES RECETTES</b> .....	25

# PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Primitif (BP) est bâti sur la base des estimations faites des ressources fiscales, des participations des différents partenaires pour la mise en œuvre des actions municipales, des recettes de la tarification des services aux usagers, et des dotations que la Ville de Mons en Barœul percevrait en 2019 compte tenu des dispositions contenues dans la loi de finances pour 2019.

Il s'établit, comme l'an dernier, après constatation de la concordance du compte de gestion et du Compte Administratif (CA) 2018 et avec reprise des résultats de l'exercice antérieur.

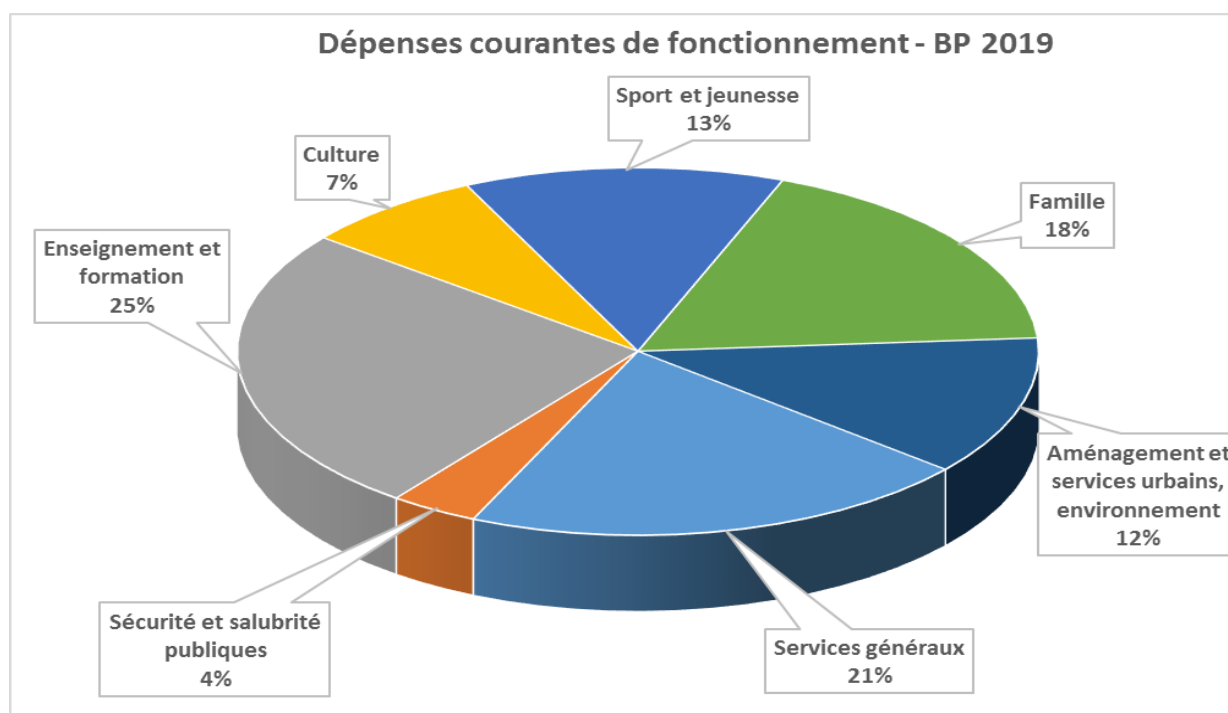
## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'affichent au BP 2019 à **21,83 M€** (+0,44 % par rapport au BP 2018) et les recettes réelles de fonctionnement, hors reprise de l'excédent cumulé antérieur, s'affichent à **26,64 M€** (+1,56 % par rapport au BP 2018).

### A. LES DEPENSES

#### 1) Les dépenses courantes :

Les dépenses courantes de fonctionnement (hors charges exceptionnelles et charges financières) sont estimées à **21 789 699 €** en 2019, soit une augmentation de 0,27 % par rapport au BP 2018.



Les évolutions prévisionnelles 2018-2019 peuvent être synthétisées par articles et chapitres fonctionnels de la manière suivante :

#### EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Article fonctionnel	Intitulé	BP 2018 €	BP 2019 €	Evol. BP19 /BP18 %
92020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	3 091 254	3 103 812	0,41%
92021	ASSEMBLEE LOCALE	329 319	301 113	-8,56%
92022	ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	18 722	19 380	3,51%
92023	INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	139 008	159 779	14,94%
92024	FETES ET CEREMONIES	68 260	80 900	18,52%
92025	AIDE AUX ASSOCIATIONS	683 870	737 315	7,82%
92026	CIMETIERE	88 120	89 734	1,83%
<b>920</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>	<b>4 418 553</b>	<b>4 492 033</b>	<b>1,66%</b>
92112	POLICE MUNICIPALE	787 889	775 312	-1,60%
<b>921</b>	<b>SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE</b>	<b>787 889</b>	<b>775 312</b>	<b>-1,60%</b>
92213	CLASSES REGROUPEES	3 249 835	3 394 816	4,46%
92251	RESTAURATION SCOLAIRE	1 994 658	1 924 919	-3,50%
92255	CLASSES DE DECOUVERTE	190 112	200 083	5,24%
<b>922</b>	<b>ENSEIGNEMENT - FORMATION</b>	<b>5 434 605</b>	<b>5 519 818</b>	<b>1,57%</b>
92311	EXPRESSION MUSICALE	588 407	617 919	5,02%
92314	SALLES DE SPECTACLES	240 670	246 353	2,36%
92321	BIBLIOTHEQUE	326 332	322 366	-1,22%
9233	ACTION CULTURELLE	404 317	416 499	3,01%
<b>923</b>	<b>CULTURE</b>	<b>1 559 726</b>	<b>1 603 137</b>	<b>2,78%</b>
92413	PISCINE	858 407	857 175	-0,14%
92414	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	829 851	833 112	0,39%
92421	CENTRES DE LOISIRS	629 487	663 712	5,44%
92422	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	456 566	459 295	0,60%
<b>924</b>	<b>SPORT ET JEUNESSE</b>	<b>2 774 311</b>	<b>2 813 294</b>	<b>1,41%</b>
9260	SERVICES COMMUNS	825 780	794 655	-3,77%
9261	SERVICES AUX AINES	1 843 894	1 777 727	-3,59%
9263	AIDES A LA FAMILLE	267 983	273 821	2,18%
9264	CRECHE / ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE	1 078 675	1 067 756	-1,01%
<b>926</b>	<b>FAMILLE</b>	<b>4 016 332</b>	<b>3 913 959</b>	<b>-2,55%</b>
92813	PROPRETE URBAINE	429 711	424 699	-1,17%
92814	ECLAIRAGE PUBLIC	302 000	292 000	-3,31%
92823	ESPACES VERTS URBAINS	1 386 437	1 433 767	3,41%
92824	AMENAGEMENT URBAIN	620 424	521 680	-15,92%
<b>928</b>	<b>AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS</b>	<b>2 738 572</b>	<b>2 672 146</b>	<b>-2,43%</b>
<b>SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 920 à 928</b>		<b>21 729 988</b>	<b>21 789 699</b>	<b>0,27%</b>

Les dépenses prévisionnelles « ordinaires » inscrites au BP 2019 sont globalement supérieures de 3,6 % au réalisé 2018.

Les augmentations ayant un impact sur l'ensemble des chapitres fonctionnels du budget de la Ville sont liées à :

- l'inflation (estimée à 1,5 % en 2019),
- la hausse des prix du nouveau marché de fourniture et acheminement d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le renouvellement des fournisseurs par la procédure d'achat groupé de l'UGAP s'est traduit par une augmentation générale des prix de l'ordre de 20 à 25 %. Pour les équipements de la Ville de Mons en Barœul, l'augmentation est estimée à 20 K€ HT en 2019, à laquelle il faut ajouter les différentes taxes,
- l'application des dispositions du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) prévue initialement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et la réévaluation de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG non compensée par l'Etat.

La suppression des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) entraîne quant à elle une nouvelle baisse des dépenses d'environ 230 K€ en 2019 par rapport à 2018. Il s'agit principalement de charges de personnel (salaires des vacataires animateurs, des enseignants, du personnel d'entretien des locaux), et des frais de fonctionnement des activités (matériel et fournitures, fluides, subventions versées aux associations). La fin des NAP entraîne conjointement une nouvelle baisse des recettes d'environ 175 K€ en 2019 par rapport à 2018 (participation de l'Etat et de la CAF au financement du dispositif).

Les principales variations 2018/2019 par articles fonctionnels correspondent à :

- 92020 – Administration générale : les dépenses évoluent globalement de 0,41 % car l'impact en année pleine des créations de postes de chargé de mission économie-emploi et de technicien informatique est « compensé » par une baisse concomitante importante des crédits consacrés aux contrats d'assurance de la collectivité. Le nouveau marché de services d'assurance, entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019, intègre une baisse de 64 % de la prime d'assurance « dommages aux biens » et une baisse de 73 % de celle relative à la « responsabilité civile / individuelle accident », soit environ -80 K€ par rapport à 2018.
- 92021 – Assemblée locale : la baisse prévisionnelle est liée à la vacance d'un emploi de collaborateur de cabinet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- 92022 – Administration générale de l'Etat : l'augmentation prévisionnelle est liée à l'organisation du scrutin pour les élections européennes et à la refonte des cartes électorales (édition, fourniture d'enveloppes...).

- 92023 – Information, communication, publicité : le coût salarial d'un poste initialement imputé sur la fonction 92824 (aménagement urbain) est transféré à compter de 2019 sur la fonction 92023 compte tenu des missions exercées par l'agent.
- 92024 – Fêtes et cérémonies : l'augmentation prévisionnelle est liée aux crédits nécessaires à la sécurisation des braderies et manifestations (augmentation du réalisé 2018) et à la réparation, pose et dépose des illuminations des fêtes de fin d'année.
- 92025 – Aide aux associations : les charges de copropriété de locaux mis à disposition d'associations sont transférées sur le budget principal de la Ville. Une baisse équivalente des dépenses est donc constatée sur le budget annexe « patrimoine locatif ».

Une augmentation des fluides est par ailleurs intégrée suite à l'ouverture de la Mission Locale.

- 92213 – Classes regroupées : il est prévu une augmentation des charges de personnel sur cette fonction compte tenu de l'application du PPCR au 1<sup>er</sup> janvier 2019 mais aussi de l'impact en année pleine de la création de postes d'ATSEM (1,5 ETP) et de la reconnaissance rétroactive en maladie professionnelle des congés longue maladie et disponibilité d'office d'un agent des écoles (87 K€).

La municipalité a par ailleurs décidé la création d'une dotation culture à destination des écoles de la commune à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 pour un montant total de 27 K€.

- 92251 – Restauration scolaire : les dépenses prévisionnelles diminuent de 3,5 % malgré l'augmentation des prix du nouveau marché de restauration scolaire (+16 K€ soit +2,54 % par rapport à 2018) et l'augmentation du nombre de convives.

La baisse des charges de personnel imputées sur cette fonction est liée à l'impact en année pleine de l'arrêt des NAP.

- 92255 – Classes de découverte : les évolutions 2019 sur cette fonction sont liées :
  - ✓ à la suppression des NAP (le matériel et les fournitures des activités ainsi que les subventions versées aux associations étaient imputées sur cette fonction),
  - ✓ au choix de l'école St Honoré de décaler les classes de découverte initialement prévues en fin d'année 2018. Les dépenses correspondantes sont donc réinscrites au budget 2019.

- 92311 – Expression musicale : l'évolution 2019 s'explique par l'impact en année pleine de la mise en œuvre de la 2<sup>ème</sup> phase du nouveau projet d'établissement de l'école de musique.
- 9233 – Action culturelle : la hausse prévisionnelle des crédits concerne l'impact en année pleine de l'augmentation du temps de travail du régisseur des studios d'enregistrement de la salle Allende et le développement des activités du Fort dans le cadre du réseau des Fabriques Culturelles (actions financées par le versement d'un fonds de concours de la MEL).
- 92421 – Centres de loisirs : le nombre d'enfants inscrits en ALSH les mercredis a une nouvelle fois augmenté à la dernière rentrée scolaire (+ 24 places). Une nouvelle organisation des ALSH de l'association Caramel est par ailleurs prévue en 2019 : possibilité d'accueil en journée complète pendant les vacances scolaires à compter d'avril 2019 et les mercredis à compter de septembre 2019.
- 9260 - Services communs et 9261 – Service aux aînés : comme en 2018, les nouveaux recrutements et stagiairisations de personnels titulaires sont désormais assurés directement par le C.C.A.S et les structures d'accueil pour personnes âgées (avec imputation des charges sur leurs budgets respectifs). En conséquence :
  - ✓ les dépenses de personnel titulaire supportées par le budget Ville sont en diminution à proportion des départs et remplacements de personnel titulaire,
  - ✓ les recettes liées au remboursement par le C.C.A.S. et les structures d'accueil pour personnes âgées du personnel titulaire mis à disposition diminuent de manière équivalente.
- 92814 – Eclairage public : il est prévu une légère diminution des dépenses malgré la hausse des prix du nouveau marché de fourniture et d'acheminement d'électricité évoquée en supra. La Ville a en effet engagé, depuis plusieurs années, des travaux de modernisation de ses installations d'éclairage public avec des dispositifs de basse consommation.
- 92824 - Aménagements urbains : la forte baisse prévisionnelle des dépenses s'explique par :
  - ✓ la diminution de la subvention nécessaire à l'équilibre du budget annexe « patrimoine locatif » (- 85 K€ par rapport aux crédits inscrits au BP 2018) compte tenu de la résorption du déficit de fonctionnement du budget annexe et du transfert d'un certain nombre de charges sur le budget principal de la Ville (frais d'entretien, d'électricité et de chauffage des salles municipales, charges de copropriété des cellules non commerciales de la Galerie Europe).
  - ✓ le transfert du coût d'un poste évoqué en supra sur la fonction 92023 (information, communication, publicité).

### Les charges de personnel :

Les dépenses de personnel sont estimées à **14,36 M€** en 2019, soit une évolution de 0,42 % par rapport au BP 2018.

Cette nouvelle stabilité du niveau des dépenses s'explique par la compensation globale des augmentations prévisionnelles par les diminutions prévisionnelles.

Les principales augmentations 2019 concernent :

- l'application des dispositions du PPCR,
- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT),
- la réévaluation de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG non compensée par l'Etat,
- la majoration de 25 € brut de la prime annuelle versée aux agents municipaux,
- la revalorisation du régime indemnitaire des policiers municipaux,
- le coût en année pleine de la création ou de l'augmentation du temps de travail de certains postes en 2018 (chargé de mission économie-emploi, technicien informatique, 1,5 etp ATSEM, régisseur des studios d'enregistrement, seconde phase du projet d'établissement de l'école de musique),
- la reconnaissance rétroactive en maladie professionnelle des congés longue maladie et disponibilité d'office d'un agent,
- l'organisation des élections européennes.

La principale diminution concerne la fin des NAP ayant un impact en année pleine en 2019 (nouvelle diminution des charges de personnel de l'ordre de 200 K€ en 2019 par rapport à 2018).

### Les charges financières :

Une enveloppe de 7 K€ est inscrite au budget de manière à couvrir les éventuels frais d'intérêts en cas de recours à l'emprunt en 2019 pour des acquisitions foncières.

## 2) Les dépenses exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles inscrites au BP 2019 s'élèvent à **32 800 €** et concernent :

- un partenariat avec Boutique Gestion Espace (BGE) Hauts-de-France dans le cadre du dispositif « Mon Commerç'en Test » destiné à redynamiser les centres villes en proposant des services de proximité aux habitants (12 600 €),



- un partenariat avec l'association « LILLE 3000 » pour l'organisation d'Eldorado, événements culturels, festifs et participatifs qui se dérouleront du 27 avril au 1<sup>er</sup> décembre 2019 (20 200 €).

## B. LES RECETTES

### 1) Les recettes courantes :

Les recettes courantes de fonctionnement, hors produits exceptionnels (Dotation Politique de la Ville et produit des placements financiers...), sont estimées à **24 537 922 €** en 2019, soit une augmentation de 1,22 % par rapport au BP 2018.

#### 1. Les dotations et participations :

La loi de finances pour 2019 a été promulguée le 28 décembre 2018. L'architecture générale des dotations reste la même :

- la **Dotation Forfaitaire (DF)** ne devrait pas être écartée en 2019 car le potentiel fiscal par habitant de la Ville de Mons en Barœul est en dessous de 75 % de la moyenne nationale. Toutefois, les résultats du dernier recensement révèlent une nouvelle baisse du nombre d'habitants de la ville qui impactera la part de DGF liée à la dynamique de la population. Le montant de la dotation forfaitaire 2019 est ainsi estimé à 3 415 000 €, soit -16 K€ par rapport à 2018.
- l'enveloppe nationale de la **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)** est abondée de 90 M€ en 2019 (+ 111 M€ en 2018). En conséquence, la dotation monsoise est estimée à 5 810 000 €, soit +162 K€ par rapport à 2018.
- la **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Son montant est estimé à 377 000 € en intégrant une diminution équivalente à celle constatée en 2017 puis en 2018 (-18 K€).

Le montant du **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** est maintenu à hauteur de 1 Md€ par la loi de finances pour 2019. Ce fonds, versé à la Ville par la Métropole Européenne de Lille, est estimé à 333 K€ en 2019 au regard du montant perçu en 2017. En effet, la MEL a indiqué aux communes membres que la bonification de 2018 était exceptionnelle et ne serait pas reconduite en 2019.

Les montants des dotations 2019 versées par la MEL ont été délibérés le 14 décembre 2018 :

- l'**Attribution de Compensation (AC)** est reconduite à l'identique pour un montant de 2 082 928 €,
- la **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** s'élève à 403 590 €, soit - 807 € par rapport à 2018.

Le **Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle (FDTP)** est utilisé depuis 2017 comme variable d'ajustement de la dotation globale de fonctionnement. L'enveloppe globale à répartir par le Département du Nord a ainsi diminué en 2017 puis en 2018. Sa répartition est faite en fonction du potentiel fiscal et du revenu par habitant moyen. Par prudence, son montant est estimé à 42,8 K€ en 2019, soit le minimum garanti par le Département (-30 % du montant versé à la Ville en 2018).

## **2. La fiscalité :**

Le budget 2019 s'équilibre une nouvelle fois sans augmentation des taux d'imposition communaux.

L'année 2018 a été marquée par la démolition d'une partie de l'immeuble Galion (44 logements) mais également par la livraison d'opérations significatives :

- l'immeuble « La Pépîte » (45 logements),
- la résidence séniors « Les jardins d'Arcadie » (101 logements),
- un petit collectif de 12 logements rue Jean Jaurès,
- la transformation d'un ancien immeuble de bureaux en 24 appartements (rue Lavoisier).

Ainsi, en anticipation de la notification des bases d'imposition 2019 par les services fiscaux et compte tenu de la revalorisation automatique des valeurs locatives à proportion du taux d'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée constatés en année N-1 soit 2,2 %, l'évolution du produit des trois taxes ménages peut être estimée, de manière prudente, à +2 % du produit 2018 (hors rôles supplémentaires). Le montant total inscrit au BP 2019 s'établit à 5 658 000 €.

La 2<sup>ème</sup> phase du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour « 80 % des contribuables » est inscrite dans la loi de finances 2019. Pour rappel, une baisse de 30 % de la taxe d'habitation a été réalisée pour les contribuables concernés en 2018, elle atteindra 65 % en 2019, et enfin 100 % en 2020. L'État prend intégralement en charge le coût de cette mesure au travers du mécanisme de dégrèvement sur la base des taux d'imposition locaux 2017 et des valeurs locatives actualisées.

La loi de finances 2019 maintient, par ailleurs, l'exonération de taxe d'habitation au profit de certains veufs ou veuves. Le montant prévisionnel 2019 des compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxe d'habitation est donc estimé à 646 K€ (+36 K€ par rapport à 2018).

Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation 2019 est quant à lui réévalué à la baisse au regard du fort ralentissement observé en 2018. Les recettes encaissées sur les quatre derniers exercices ont beaucoup fluctué (444 K€ en 2015, 450 K€ en 2016, 627 K€ en 2017 et 507 K€ en 2018). Le montant des recettes 2019 est estimé à 450 K€.

Enfin, les produits de la taxe sur la consommation finale d'électricité (170 K€) et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (25 K€) sont réinscrits au même niveau que les montants encaissés en 2018.

## EVOLUTION DES PRODUITS DES DOTATIONS ET DE LA FISCALITE

		CA 2018 €	BP 2019 €	Evol. BP19/ CA18 %
ETAT	DOTATION FORFAITAIRE	3 431 448	3 415 000	-0,48%
	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	5 647 522	5 810 000	2,88%
	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	395 656	377 000	-4,72%
	FNGIR	656	656	0,00%
	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>9 475 282</b>	<b>9 602 656</b>	<b>1,34%</b>
	COMPENSATION POUR PERTE TA	198	0	-100,00%
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF	60 232	60 000	-0,39%
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TH	609 840	646 300	5,98%
	<b>IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>670 270</b>	<b>706 300</b>	<b>5,38%</b>
<b>TOTAL ETAT</b>	<b>10 145 552</b>	<b>10 308 956</b>	<b>1,61%</b>	
MEL	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 082 928	2 082 928	0,00%
	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	404 397	403 590	-0,20%
	FONDS NATIONAL DE PEREQUATION INTERCO. ET COM.	416 049	333 000	-19,96%
	<b>TOTAL MEL</b>	<b>2 903 374</b>	<b>2 819 518</b>	<b>-2,89%</b>
DEPARTEMENT	FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE TP	61 191	42 830	-30,01%
<b>TOTAL DEPARTEMENT</b>	<b>61 191</b>	<b>42 830</b>	<b>-30,01%</b>	
MENAGES	TAXE HABITATION (y compris rôles sup.)	2 713 011	2 756 550	1,60%
	TAXE FONCIERE BATI (y compris rôles sup.)	2 856 492	2 891 530	1,23%
	TAXE FONCIERE NON BATI	9 727	9 920	1,98%
	<b>TOTAL MENAGES</b>	<b>5 579 230</b>	<b>5 658 000</b>	<b>1,41%</b>
DIVERS	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	4 736	4 700	-0,76%
	DROITS DE MUTATION	507 035	450 000	-11,25%
	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	172 508	170 000	-1,45%
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	25 134	25 000	-0,53%
	<b>TOTAL DIVERS</b>	<b>709 413</b>	<b>649 700</b>	<b>-8,42%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19 398 760</b>	<b>19 479 004</b>	<b>0,41%</b>	

### **3. Les autres recettes courantes :**

Globalement, les autres recettes courantes devraient augmenter légèrement en 2019 par rapport au BP 2018. Elles s'affichent à 5 033 918 € au BP 2019, soit +0,7 % par rapport au BP 2018 et +2,4 % par rapport au CA 2018.

Ces recettes sont principalement issues :

- de la participation financière des usagers aux services tarifés de la commune : restauration scolaire, garderie, ALSH, crèche, halte-garderie, piscine, bibliothèque école de musique, locations de salles, spectacles...
- des participations financières de partenaires tels que la CAF, la MEL, le Département, pour le fonctionnement de services et le développement d'actions spécifiques,
- des remboursements de charges de personnel par le C.C.A.S. et les structures d'accueil pour personnes âgées pour le personnel mis à disposition par la Ville.

La principale diminution correspond à la suppression en année pleine des participations financières de l'Etat et de la CAF pour le fonctionnement des NAP (-299 K€ par an soit -175 K€ par rapport à 2018).

Cette diminution est atténuée par :

- la hausse prévisionnelle des recettes issues de la fréquentation de la piscine municipale, de la restauration scolaire, des ALSH (+ 24 places les mercredis depuis septembre 2018) mais aussi des locations des studios d'enregistrement et de la billetterie de la salle de spectacles Allende,
- l'acompte 2018 du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) non versé sur l'exercice 2018 et réinscrit au budget 2019 (143 K€).

Enfin, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) 2019 pour certaines dépenses de fonctionnement 2018 éligibles (travaux d'entretien et de réparation des bâtiments et de la voirie communale) est estimé à 25 000 €.

Les « autres recettes courantes » prévisionnelles 2019 atteignent ainsi au total 5 058 918 €.

### **2) Les recettes exceptionnelles :**

Le niveau des recettes exceptionnelles de fonctionnement 2019 est estimé à **2 105 292 €** (873 013 € réalisées en 2018, hors régularisations des placements financiers).

Elles correspondent au produit :

- des intérêts 2019 des placements de valeurs mobilières (8 935 €),
- de la Dotation Politique de la Ville (2 096 357 €) pour plusieurs opérations d'investissement finalisées, en cours, ou dont le démarrage est prévu en 2019.

DPV 2019		BP 2019 (€)
DPV	Construction Maison du Projet (solde)	156 010
	Rénovation école De Gaulle (solde)	272 410
	Aménagement skate park (solde)	158 200
	Relocalisation Mission Locale (solde)	120 727
	Aménagement cellules galerie Europe (solde)	19 057
	Rénovation école Montaigne (acompte)	643 160
	Reconstruction vestiaires stade M. Bernard (acompte)	587 291
	Aménagement place Vauban (acompte)	109 502
	Rénovation Centre Social (acompte)	30 000
<b>TOTAL</b>		<b>2 096 357</b>

## C. BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le bilan des opérations réelles de fonctionnement inscrites au BP 2019, hors reprise de l'excédent cumulé 2018, peut être résumé de la manière suivante :

### BILAN SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Charges et recettes ventilées	21 789 699,00	5 033 918,00
FCTVA		25 000,00
Dotations (hors DPV et FCTVA)		9 602 656,00
Impôts et taxes		9 876 348,00
<i>Sous total opérations courantes</i>	<i>21 789 699,00</i>	<i>24 537 922,00</i>
Charges financières	7 000,00	
<i>Sous total opérations financières</i>	<i>7 000,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Solde intermédiaire - Epargne de gestion 2019</b>		<b>2 741 223,00</b>
Dotation Politique de la Ville		2 096 357,00
Intérêts des placements		8 935,00
Action "mon commerce en test"	12 600,00	
Lille 3000	20 200,00	
<i>Sous total opérations exceptionnelles</i>	<i>32 800,00</i>	<i>2 105 292,00</i>
<b>Total épargne nette disponible 2019</b>		<b>4 813 715,00</b>

L'autofinancement prévisionnel, sur la base des seules opérations courantes de la Ville, est estimé à **2 741 223 €** en 2019, soit +241 K€ par rapport aux perspectives présentées à l'occasion du ROB et -567 K€ par rapport au bilan de la section de fonctionnement 2018.

La prise en compte des charges et produits exceptionnels prévus en 2019 permet de dégager une capacité d'autofinancement prévisionnelle pour la section d'investissement de **4 813 715 €**.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Après l'émergence d'un ensemble de projets en 2018 mais aussi le solde d'opérations engagées en première partie de mandat municipal, l'année 2019 traduit, conformément aux perspectives présentées à l'occasion du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2019, un effort d'équipement record de la Ville pour améliorer la qualité de vie de ses habitants.

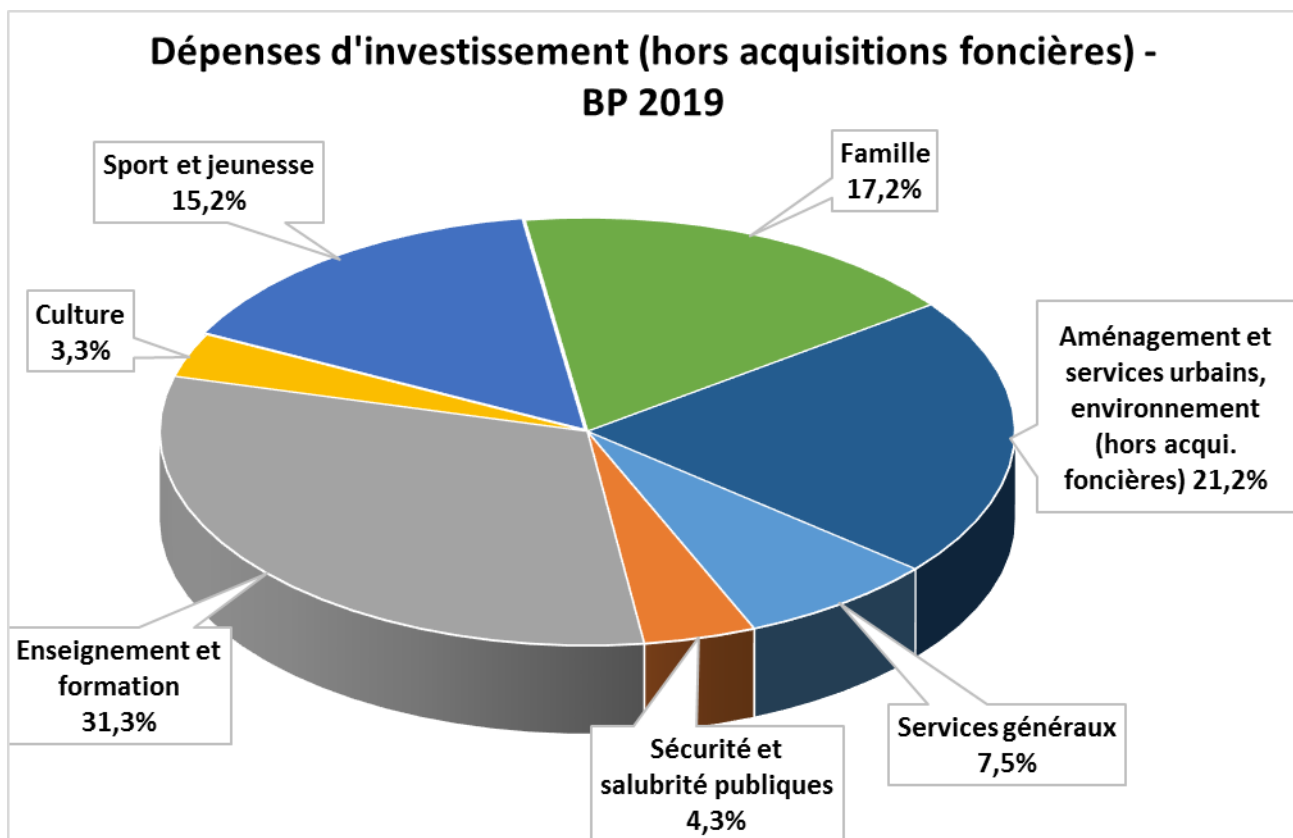
Ce programme d'équipement 2019 s'établit à **14,03 M€** en dépenses (restes à réaliser 2018, acquisitions foncières prévisionnelles et remboursement du capital de la dette compris) et à **3,7 M€** en recettes (recours à l'emprunt compris).

Le recours à l'emprunt peut en effet être envisagé mais uniquement pour financer des acquisitions foncières réalisées par la Ville (augmentation du patrimoine), le contexte actuel étant favorable avec un niveau de taux d'emprunt très bas. Il s'agira, dans un contexte de forte sollicitation du budget dans le cadre de l'ANRU2, de pouvoir saisir les opportunités foncières afin de préparer les conditions de mise en œuvre de nouveaux projets de long terme.

### A. LES DEPENSES

De façon globale, le budget consacré aux opérations d'investissement 2019 (hors acquisitions foncières et remboursement du capital de la dette) se présente de la façon suivante :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2019
900	Services généraux	929 695
901	Sécurité et salubrité publiques	525 815
902	Enseignement et formation	3 867 415
903	Culture	414 260
904	Sport et jeunesse	1 875 750
906	Famille	2 131 550
908	Aménagement et services urbains, environnement	2 625 150
<b>TOTAL DEPENSES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 369 635</b>



Le programme d'investissement 2019 intègre de manière classique :

- des **travaux du Programme de Rénovation Urbaine** (solde d'opérations de l'ANRU 1, études et premières opérations de l'ANRU 2),
- des **travaux du Programme d'Équipement** (opérations qui ne sont pas inscrites au PRU et qui ne relèvent pas de la maintenance),
- des **travaux du Programme de Maintenance** (investissement « ordinaire » sur le patrimoine bâti et non-bâti de la Ville et mise aux normes d'accessibilité des équipements publics dans le cadre de l'Ad'Ap).

Il intègre également une enveloppe pour des **acquisitions foncières** que la municipalité souhaiterait réaliser pour engager un certain nombre de projets.

### **Travaux du Programme de Rénovation Urbaine : 2,39 M€**

- finalisation de la réalisation et de l'équipement de la Maison du Projet « Le Lien » (55 K€),
- derniers équipements de la salle de spectacles Allende et complément de taxation de la livraison à soi-même (LASM) du bâtiment (259 K€),
- participation au protocole d'étude urbaine NPRU (6 K€) et réalisation d'études (20 K€),

- création d'une nouvelle crèche municipale dans la Galerie Europe et acquisition de mobilier (2 047 K€).

## **Travaux du Programme d'Équipement : 8,44 M€**

- assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de rénovation thermique de l'Hôtel de Ville (70 K€),
- rénovation du Centre Social Imagine (400 K€),
- avance de trésorerie remboursable à la Mission Locale ADÉLIE (60 K€),
- reprise de concessions au cimetière (60 K€),
- 2<sup>ème</sup> phase d'installation du système de vidéo protection (500 K€),
- finalisation de la rénovation de l'école maternelle de Gaulle (60 K€) et rénovation de l'école élémentaire Montaigne (2 054 K€), finalisation du verdissement des cours d'écoles Concorde et Renaissance (85 K€) et verdissement de la cour d'école Guynemer (30 K€), rénovation de l'école La Paix (500 K€) et équipement en classe numérique de l'école St Honoré (50 K€),
- finalisation de la construction du restaurant scolaire Jean Zay et acquisition de mobilier (628 K€),
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'insularité et de sécurité au Fort (120 K€),
- finalisation de l'aménagement du skate-park (10 K€), reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard (1 549 K€) et mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation du stade Félix Peltier (94 K€),
- effacement des réseaux rue Jean Jaurès (680 K€),
- acquisition d'un véhicule 9 places pour Personnes à Mobilité Réduite (50 K€),
- démolition de la résidence Van der Meersch (430 K€), dépollution du terrain situé sur le site « Ile de France » (149 K€), aménagement de la Place Vauban (600 K€) et du parking Trocadéro (32 K€), réalisation de fosses d'arbres rue Pasteur (30 K€), création d'un parcours de santé aux établissements Les Bruyères et Les Cèdres (70 K€), aménagement d'une cellule de la Galerie Europe (70 K€) et réalisation d'une étude urbaine « Les Sarts » (60 K€).

## **Travaux du Programme de Maintenance : 1,54 M€**

Les principales opérations 2019 de maintenance et de rénovation du patrimoine bâti et non bâti de la Ville concernent :

- mise aux normes d'accessibilité de bâtiments publics (Ad'Ap) : salles Marie Curie et église Saint-Pierre, écoles Anne Frank et Hélène Boucher, La Fontaine, St Honoré,



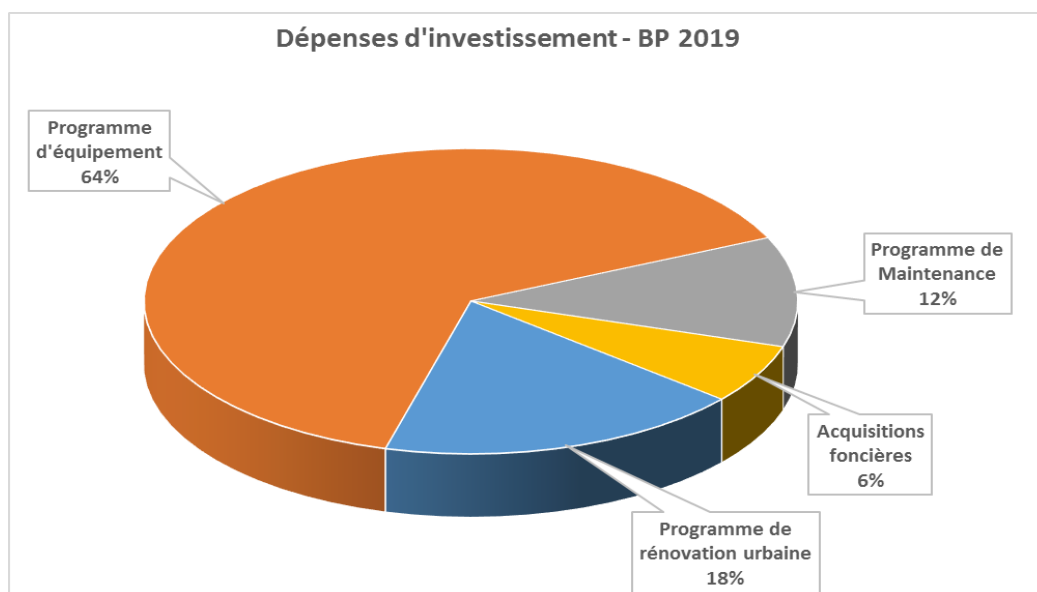
salle de sport Concorde et hall de foot Montaigne, accueil de jour « Les Charmilles » pour un montant total de 312 K€,

- travaux de rénovation et réparation dans les salles municipales (20 K€), les écoles (180 K€), les restaurants scolaires (15 K€), la crèche (6 K€), la piscine (42 K€) et les salles de sports (50 K€).
- rénovation de la salle Vauban (74 K€),
- acquisition d'un mobilier pédagogique de mise à disposition des entrées et desserts à l'école maternelle de Gaulle (8 K€),
- remplacement du mobilier de trois classes de l'école de musique (8 K€),
- acquisition d'un véhicule pour l'atelier bâtiments du CTM (52 K€) et pour le service des espaces verts (Les Sarts) (50 K€),
- rénovation de l'éclairage public, notamment la rue Marcel Pinchon, et effacement des réseaux rue de Gaulle (Rubens Bagatelle) pour un montant total de 157 K€,
- installation d'arceaux vélos (20 K€), végétalisation de façades (5 K€) et aménagement des pieds d'arbres de la promenade des Jasmins (20 K€).

### Acquisitions foncières : 0,83 M€

Une enveloppe de 827 K€ est inscrite au budget pour l'acquisition

- de la salle Pinchon (50 K€),
- du terrain nécessaire à la construction d'un dojo (75 K€),
- de garages rue Lacordaire (30 K€),
- d'immeubles rue du Général de Gaulle (672 K€).

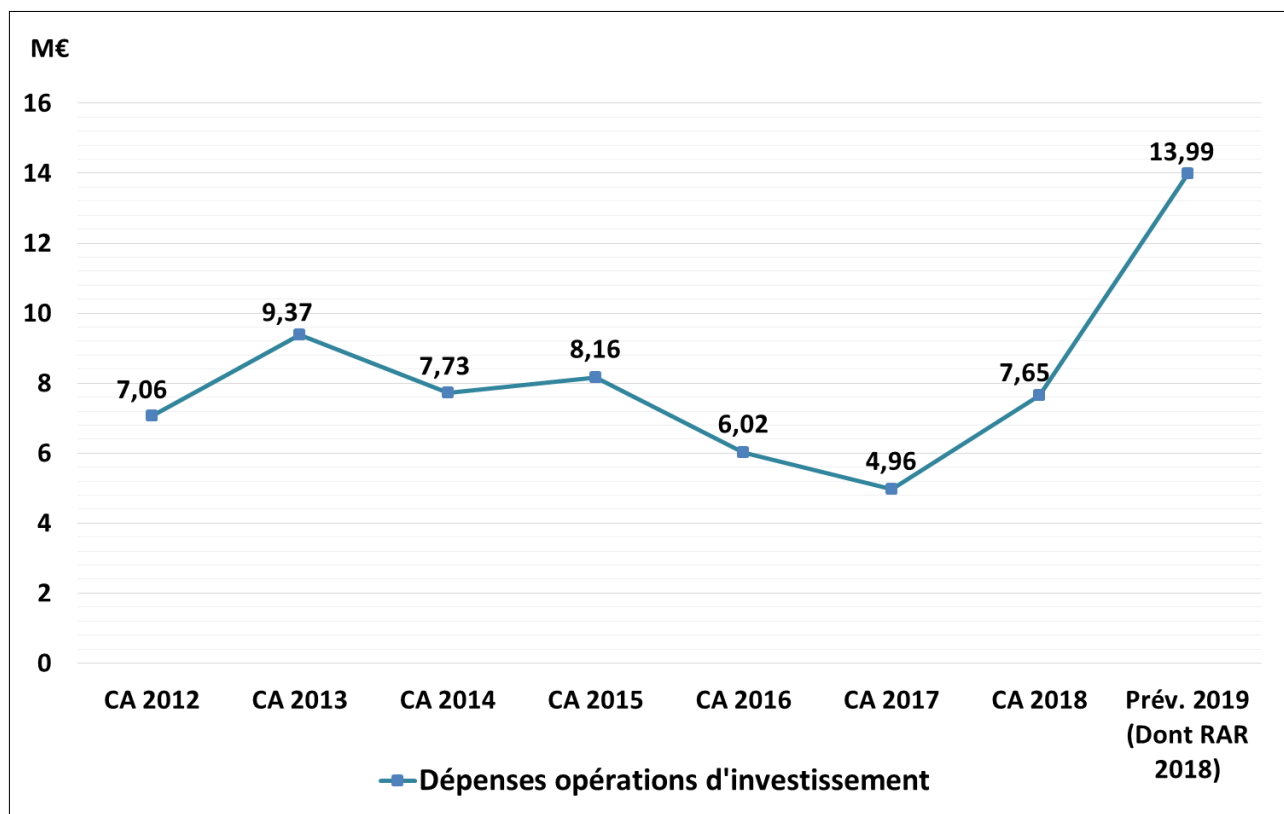


Il convient aussi d'ajouter aux inscriptions budgétaires de l'exercice 2019 les reports 2018 pour un montant total de **795 031,30 €** (opérations effectuées en 2018 mais dont la facturation est intervenue en 2019). Ils concernent principalement les travaux de :

- rénovation de l'école Charles de Gaulle,
- verdissement des cours d'école Concorde et Renaissance,
- création d'un skate-park,
- valorisation des transformateurs,
- aménagement du local des jardiniers au cimetière.

Acquisitions foncières et reports 2018 compris, les dépenses prévisionnelles d'investissement 2019 atteignent un niveau sans précédent de **13,99 M €**.

#### EVOLUTION DES DEPENSES DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2012-2019



Enfin, une enveloppe de **41 K€** est inscrite au budget de manière à couvrir les frais du remboursement du capital de la dette en cas de recours à l'emprunt pour des acquisitions foncières.

## B. LES RECETTES

Les recettes réelles d'investissement (hors emprunt et Dotation Politique de la Ville imputée en section de fonctionnement) s'établissent à **2,88 M€** au BP 2019.

Elles concernent des soldes de subventions pour des opérations finalisées :

- ANRU1 pour la restructuration du rez-de-chaussée de la Galerie Europe (136 K€),
- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'installation de portiers vidéo dans les écoles (21 K€),

et des acomptes pour des opérations en cours ou dont le démarrage est prévu en 2019 :

- DSIL pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité Ad'Ap des bâtiments publics (108 K€),
- DSIL et fonds de concours de la MEL pour la rénovation de l'école Montaigne (410 K€),
- fonds de concours de la MEL pour la 2<sup>ème</sup> phase d'installation de la vidéo protection (80 K€) et FIPD pour la géo verbalisation électronique (3 K€),
- CAF pour l'aménagement du Centre Social Imagine (70 K€),
- Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard (66 K€),
- ANRU2, CAF et Département du Nord pour la création d'une nouvelle crèche municipale dans la galerie Europe (692 K€),
- Région pour l'aménagement de la Place Vauban (30 K€), de la promenade des Jasmins (8 K€) et pour les opérations menées au titre du Fonds de Travaux Urbains (9 K€).

Les autres recettes d'investissement correspondent :

- au remboursement de la ligne de trésorerie par ADÉLIE (60 K€),
- à une annuité de remboursement de créance pour la cession du réseau câblé (59 K€),
- au reversement de la redevance R2 pour les travaux de rénovation de l'éclairage public (12 K€) et au reversement par la MEL de la taxe d'aménagement (12 K€),
- au FCTVA 2019 relatif aux dépenses d'investissement éligibles à ce fonds au titre de l'année 2018 (1 100 K€), avec réintégration d'un dernier lot de travaux menés sous mandat de la SEM « Ville Renouvelée ».

Enfin, une recette de **827 K€** est inscrite en cas de recours à l'emprunt pour financer les acquisitions foncières inscrites au budget 2019.

## C. BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le bilan des opérations réelles d'investissement inscrites au titre de l'exercice 2019, hors reprise de l'excédent 2018, peut être résumé de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Investissements</b>	<b>13 991 666,30</b>	<b>1 752 184,00</b>
<i>Dont programme de rénovation urbaine</i>	2 387 681,00	828 651,00
<i>Dont programme d'équipement</i>	8 442 999,00	795 603,00
<i>Dont programme de maintenance</i>	1 538 955,00	127 930,00
<i>Dont acquisitions foncières</i>	827 000,00	
<i>Dont restes à réaliser 2018</i>	795 031,30	
<b>Recettes non affectées (FCTVA, TLE, TA...)</b>		<b>1 124 000,00</b>
<b>Total des opérations d'investissement</b>	<b>13 991 666,30</b>	<b>2 876 184,00</b>
<b>Besoin (-) de financement intermédiaire 2019</b>		<b>-11 115 482,30</b>
<b>Emprunt (pour acquisitions foncières)</b>	<b>41 350,00</b>	<b>827 000,00</b>
<b>Besoin (-) de financement 2019 après emprunt</b>		<b>-10 329 832,30</b>

Le besoin de financement des opérations d'investissement au titre de l'exercice 2019, y compris les restes à réaliser 2018, s'élève ainsi à **11,12 M€** (hors DPV inscrite en section de fonctionnement).

Déduction faite du recours à l'emprunt pour les acquisitions foncières qui pourraient être réalisées en 2019 et avec intégration des échéances prévisionnelles 2019 du remboursement du capital de la dette, le besoin de financement 2019 s'élève alors à **10,33 M€**.

## III. BILAN GLOBAL

La constatation de la concordance entre le compte de gestion et le Compte Administratif 2018 permet, à la date de présentation du BP 2019, l'intégration des résultats définitifs de l'exercice 2018. Les résultats 2018 affectés au BP 2019 s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : + 7 778 793,54 €
- Section d'investissement :
  - - 2 948 131,74 € (déficit d'investissement 2018),
  - + 3 743 163,04 € (excédent de fonctionnement capitalisé, affecté en section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement de 2 948 131,74 € et les restes à réaliser 2018 à hauteur de 795 031,30 €).

Certaines opérations d'ordre doivent par ailleurs être inscrites au BP 2019 afin de permettre comptablement :

- la couverture des amortissements des immobilisations (737 557,22 €),
- l'apurement des avances forfaitaires réalisées en 2018 et en début d'année 2019 pour les travaux de verdissement des cours d'écoles Concorde et Renaissance, pour la rénovation de l'école Montaigne et pour la reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard (92 063,44 €),
- la fin de l'apurement des avances financières faites à la SEM « Ville Renouvelée » concernant les opérations de requalification des espaces publics du « Nouveau Mons » et de restructuration de la Galerie Europe conduites sous mandat. Le basculement de ces avances financières aux comptes effectifs de dépenses d'investissement permet notamment de les rendre éligibles au FCTVA. Le montant total de ces derniers apurements 2017-2018 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 533 378,32 €.

Avec intégration des résultats de l'exercice précédent et des opérations d'ordre à inscrire au BP 2019, le **besoin d'équilibre de la section d'investissement** peut être résumé dans le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Opérations réelles d'investissement (y compris RAR 2018)</b>	<b>14 033 016,30 €</b>	<b>3 703 184,00 €</b>
<b>Besoin (-) de financement 2019</b>		<b>-10 329 832,30 €</b>
Déficit d'investissement 2018	2 948 131,74 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé 2018 (déficit + RAR 2018)		3 743 163,04 €
<b>Sous total opérations réelles BP 2019</b>		<b>-9 534 801,00 €</b>
Amortissements		737 557,22 €
Apurement avances forfaitaires	92 063,44 €	92 063,44 €
Apurement avances SEM	533 378,32 €	533 378,32 €
<b>Opérations d'ordre d'investissement</b>	<b>625 441,76 €</b>	<b>1 362 998,98 €</b>
<b>Sous total opérations d'ordre BP 2019</b>		<b>737 557,22 €</b>
<b>Besoin (-) de financement total section d'investissement BP 2019</b>		<b>-8 797 243,78 €</b>

Le virement de la section de fonctionnement afin d'équilibrer la section d'investissement du BP 2019 s'élève donc à **8 797 243,78 €**.

En conséquence, la **section de fonctionnement peut être votée en suréquilibre** pour la deuxième année consécutive :

	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles de fonctionnement 2019	21 829 499,00 €	26 643 214,00 €
Capacité (+) de financement 2019		4 813 715,00 €
Excédent de fonctionnement 2018		7 778 793,54 €
<b>Sous total opérations réelles BP 2019</b>		<b>12 592 508,54 €</b>
Amortissements	737 557,22 €	
Virement à la section d'investissement	8 797 243,78 €	
Opérations d'ordre de fonctionnement 2019	9 534 801,00 €	0,00 €
<b>Sous total opérations d'ordre BP 2019</b>		<b>-9 534 801,00 €</b>
<b>Suréquilibre section de fonctionnement BP 2019</b>		<b>3 057 707,54 €</b>

En conclusion, la Ville poursuit sa dynamique d'investissement en 2019 avec un programme d'investissement record qu'elle est en capacité de financer grâce à l'excédent cumulé sur les exercices antérieurs de 8,57 M€ et un nouvel autofinancement prévisionnel de 4,81 M€ en 2019, dont 2,7 M€ au titre des seules opérations courantes.

La Ville est également en capacité de voter un **Budget Primitif 2019 excédentaire de 3,05 M€** en fonctionnement, destinés à financer le programme d'investissement des années à venir et sa part du NPRU, soit +0,2 M€ par rapport aux perspectives présentées à l'occasion du ROB. Cette différence est liée au calcul affiné de l'épargne de gestion prévisionnelle 2019 sur les opérations courantes (2,7 M€ contre 2,5 M€ anticipé à l'occasion du ROB).

# PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE

---

Le budget annexe comprend les dépenses et recettes correspondant à la gestion du patrimoine locatif de la Ville : garages, restaurant du Fort, cellules commerciales de la Galerie Europe, de la place Vauban et de la rue de Verdun.

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses et recettes de fonctionnement prévues au budget 2019 s'équilibre à hauteur de **161 254 €**.

### A. LES DEPENSES

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement 2019 s'établit à **139 425,70 €**, soit une diminution de 17,24 % par rapport au BP 2018.

Les dépenses prévisionnelles 2019 ont en effet été ajustées au regard des réalisations 2018 et du transfert des charges de fonctionnement (fluides, nettoyage...) des salles municipales sur le budget principal de la Ville.

Les charges de copropriété des cellules non commerciales de la Galerie Europe sont également transférées sur le budget principal comme cela avait été le cas en 2018 pour celles des locaux de la future crèche municipale.

Par ailleurs, il convient d'inscrire 21 828,30 € (opérations d'ordre) conformément aux obligations comptables en termes d'amortissements. Ce montant intègre les amortissements obligatoires des travaux réalisés en 2017 et 2018 dans la cellule commerciale louée désormais à un coiffeur-barbier.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	BP 2018 (€)	BP 2019 (€)	Evol. BP19/BP18 (%)
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	36 000,00	13 000,00	
6063	FOURNITURE D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	4 500,00	1 500,00	
614	CHARGES LOCATIVES ET DE CO PROPRIETE	75 077,42	66 000,00	
61521	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS PUBLICS	5 300,00	10 000,00	
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	400,00	500,00	
6156	MAINTENANCE	2 000,00	10 000,00	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	200,00	200,00	
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	4 000,00	2 000,00	
63512	TAXES FONCIERES	40 000,00	35 000,00	
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>167 477,42</b>	<b>138 200,00</b>	<b>-17,48%</b>
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0,00	250,00	
6542	CREANCES ETEINTES	0,00	200,00	
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	250,00	0,00	
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>250,00</b>	<b>450,00</b>	
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES	250,00	250,00	
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>250,00</b>	<b>250,00</b>	
673	TITRES ANNULES	500,00	525,70	
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>500,00</b>	<b>525,70</b>	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>168 477,42</b>	<b>139 425,70</b>	<b>-17,24%</b>
<b>002</b>	<b>Déficit de fonctionnement reporté</b>	<b>47 351,58</b>	<b>0,00</b>	
<b>042</b>	<b>Transferts entre sections (amortissements)</b>	<b>18 231,00</b>	<b>21 828,30</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>234 060,00</b>	<b>161 254,00</b>	

## B. LES RECETTES

Le montant des recettes réelles de fonctionnement 2019, hors subvention d'équilibre du budget principal, s'établit à **123 200,73 €**, soit une augmentation de 3,48 % par rapport au BP 2018.

Les prévisions 2019 comprennent en effet le montant du loyer pour la location du restaurant du Fort en année pleine.

Compte tenu du montant des dépenses prévisionnelles et du transfert de certaines charges vers le budget principal de la Ville, la subvention d'exploitation du budget principal afin d'équilibrer les opérations de l'année 2019 est inscrite à hauteur de 30 K€ (115 K€ avaient été inscrits au BP 2018 et 70 K€ réalisés).



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	BP 2018 (€)	BP 2019 (€)	Evol. BP19/BP18 (%)
7083	LOCATIONS DIVERSES	112 560,00	120 700,00	7,23%
<b>70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS FABRIQUES ET PRESTATIONS DE SERVICES</b>	<b>112 560,00</b>	<b>120 700,00</b>	<b>7,23%</b>
74	SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	115 000,00	30 000,00	-73,91%
<b>74</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>115 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>-73,91%</b>
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	2 000,00	1 500,73	-24,96%
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 500,73</b>	<b>-24,96%</b>
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	500,00	1 000,00	100,00%
773	MANDATS ANNULES	2 000,00	0,00	-100,00%
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	0,00	-100,00%
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>4 500,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>-77,78%</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>234 060,00</b>	<b>153 200,73</b>	<b>-34,55%</b>
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>8 053,27</b>	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>234 060,00</b>	<b>161 254,00</b>	

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses et recettes d'investissement s'équilibre à hauteur de **202 911,20 €**.

### A. LES DEPENSES

Les recettes générées par les dotations aux amortissements (21 828,30 €) et par la reprise de l'excédent d'investissement 2018 (180 782,90 €) permettront la réalisation de travaux et l'acquisition de matériel ou mobilier supplémentaire.

La reprise de l'excédent 2018 permet également de couvrir le financement des reports 2018 (3 903,38 €) pour la finalisation des travaux d'aménagement d'une cellule commerciale de la Galerie Europe.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Intitulé	BP 2018 (€)	BP 2019 (€)
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	159 548,39	181 707,82
2184	MOBILIER	15 000,00	15 000,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 000,00	2 000,00
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>176 548,39</b>	<b>198 707,82</b>
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS PERCUS	300,00	300,00
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>300,00</b>	<b>300,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>176 848,39</b>	<b>199 007,82</b>
<b>RESTES A REALISER N-1</b>		<b>16 430,14</b>	<b>3 903,38</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>193 278,53</b>	<b>202 911,20</b>

## B. LES RECETTES

Les recettes d'investissement concernent exclusivement :

- les cautionnements perçus au titre des locations (300 €),
- la reprise de l'excédent d'investissement cumulé 2018 (180 782,90 €),
- les dotations aux amortissements, opérations d'ordre (21 828,20 €).

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Intitulé	BP 2018 (€)	BP 2019 (€)
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS PERCUS	300,00	300,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	300,00	300,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>300,00</b>	<b>300,00</b>
001	Excédent d'investissement reporté	174 747,53	180 782,90
040	Transferts entre sections (amortissements)	18 231,00	21 828,30
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>193 278,53</b>	<b>202 911,20</b>

En conclusion, les recettes d'investissement permettent à elles seules d'équilibrer la section d'investissement au Budget Primitif 2019. Ainsi, comme pour les exercices antérieurs, il n'est pas nécessaire d'inscrire un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.